



## 4 contrats saisonniers consécutifs

Par **marduk**, le **20/04/2009** à **16:42**

Bonjour,

Je viens de signer mon 4eme contrat saisonnier consécutifs( 2x 3 mois et 2x 6 mois)depuis mai 2008.

Sur les contrats il est écrit:recruté en tant qu agent contractuel a durée déterminée pour exercer des fonctions de saisonnier.

J' occupe un poste d adjoint technique territorial dépendant donc de la fonction publique territoriale.

Les questions sont donc les suivantes:

ces contrats consécutifs sont ils légaux?

si oui, au bout de combien de contrats ou combien de temps, le contrat deviendra t il un cdi ou un contract de titulaire comme cela s appelle dans la fonction publique territoriale.

En espérant que quelqu' un puisse me renseigner.

Je vous remercie par avance :)